

<https://www.snetap-fsu.fr/8-mars-2021-Les-Femmes-retraitees-menent-aussi-le-combat-pour-l-egalite.html>



# 8 mars 2021 - Les Femmes retraitées mènent aussi le combat pour l'égalité

- Métiers - Retraité.e - Actualités -

Date de mise en ligne : mardi 2 mars 2021

---

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

---



Les retraité-e-s restent les plus fragiles face à la Covid 19 et ont payé un lourd tribut à la crise. **Victimes certes mais aussi solidaires.** Ce que l'on sait moins, c'est qu'on a fait appel à eux et à elles pour constituer (avec les étudiant-e-s) une réserve sanitaire pour renforcer les effectifs débordés, insuffisants et appuyer un système de santé mis à mal par les politiques d'austérité désormais défailant.

Parmi les intervenants professionnels, une majorité de femmes retraité-e-s chez les soignantes, infirmières, métiers très largement féminisés. Elles ont été, comme le titre Le média social, « une bouée de secours pour de nombreux EHPAD ». C'est ce qu'indique la note de synthèse de mai 2020 de l'ONU sur « l'impact de la Covid 19 sur les personnes âgées » qui reconnaît l'importante contribution de ces femmes retraité-e-s dans le cadre de l'action menée pour faire face à la crise notamment en tant que travailleuses de la santé et soignantes. La note rappelle à juste titre le rôle multiple assumé dans la société par les retraité-e-s et souligne le nombre important de femmes qui ont poursuivi leur rôle d'aidantes dans une période où le personnel de l'aide à domicile s'est trouvé encore plus en situation de pénurie.

## L'égalité professionnelle a encore bien du chemin à parcourir.

L'écart de salaire est de 27 % et il augmente à la retraite. Les pensions de droit direct des femmes sont inférieures en moyenne de 42 % à celle des hommes, chiffre qui s'explique par du temps partiel cumulé, par des carrières moins longues, par la remise en cause des droits familiaux dans la fonction publique (suppression de la bonification d'un an par enfant « remplacée » par une durée de 6 mois pour la seule durée d'assurance). 45% des femmes partent avec un taux plein contre 74 % des hommes.

Grâce aux dispositifs familiaux et à la pension de réversion, les femmes perçoivent une pension inférieure de 29 %. Rappelons que 1,1 million de retraité-e-s ne perçoivent que la seule pension de réversion dont une très grande majorité de femmes (89%).

Les chiffres sont éloquentes : en 2017, tous régimes confondus, la pension brute moyenne des femmes s'élève à 1096 euros contre 1777 euros pour les hommes. 37 % des femmes retraitées et 15 % des hommes touchent moins de 1000 Euros de pension brute (909 Euros nets).

## La situation serait pire avec la réforme par points, suspendue pour le moment mais non retirée.

La prise en compte de toute la carrière est préjudiciable à tous mais surtout aux femmes. La remise en cause de

mesures concernant les droits familiaux et conjugaux aggraverait encore leur situation. Il s'agit, au contraire, à la retraite, d'améliorer les dispositifs existants pour toutes et pour tous. Fondamentalement, il est nécessaire d'agir pendant la vie professionnelle et pour éviter l'assignation sociale des femmes aux tâches parentales et leur permettre d'exercer une profession dans la durée, il est indispensable :

- de lutter contre les discriminations professionnelles : 10% des femmes seulement sont présentes dans les comités de direction alors qu'elles représentent 42% des effectifs cadres ;
- de lutter contre l'utilisation abusive du temps partiel ;
- d'assurer l'égalité salariale ;
- de lutter contre le chômage et améliorer le taux d'activité des femmes (il est actuellement plus bas de dix points) ;
- de développer les politiques publiques du mode d'accueil de la petite enfance.

**Ces mesures cumulées permettraient d'abonder les recettes des caisses de retraite, tout comme elles amélioreraient le droit direct à pension des femmes.**